

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2012.

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans son lieu habituel de séance le lundi dix décembre 2012 à 19 h 00, sous la présidence de Mme Véronique DETOC-GARNIER, Maire.

Présents : M. Binet Eric, Mme Malherbe Julie, M. Le Tessier Gilles, M. Lechable Christian, M. Marineau Alain, Mme Binet Estelle, Mme Avril Valérie, Mme Tremblay Virginie

Absentes excusées : Mme Bellec Blanche, Mme Colladant Gabrielle.

Secrétaire de Séance : Mme Malherbe Julie

Date de convocation : 3 Décembre 2012

INDEMNITES TRESORIERES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les indemnités de conseil allouées aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux au taux de 100 % pour Mme Pacon Feller pour l'année 2012 et de ne rien attribuer à M. Bernard pour cette même année.

PRIX EAU ET ASSAINISSEMENT 2013

Le conseil municipal décide à l'unanimité, ce qui suit pour l'année 2013 :

Location compteur : 23.00 € HT

Prix eau : 1.65 € HT

Prix Assainissement : 1.20 € HT

LOYER LOGEMENT COMMUNAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de louer à nouveau le logement communal et de fixer son loyer à 350.00 € à partir du 1^{er} janvier 2013.

ARRETE DE PROJET DE PERIMETRE RELATIF A UNE FUSION DE LA COMMUNAUTE « DREUX AGGLOMERATION » AVEC SIX COMMUNAUTES DE COMMUNES

Mme le Maire donne lecture de l' Arrêté de projet de périmètre relatif à une fusion de la communauté d'agglomération « Dreux agglomération » avec la communauté de communes du plateau de Brezolles, la communauté de communes du Thymerais, la communauté de communes de Val d'Avre, la communauté de communes de Val d'eure-et-Vesgre, la communauté de communes des Villages du Drouais, comprenant la commune d'Ormoy. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à la majorité par : 8 voix pour et 1 abstention.

La séance est levée à 19 h 55.